Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 16

Artikel: Lausanne, le 18 avril 1874
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182768

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Douzième année. N° 16. Samedi 18 avril 1874.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 18 avril 1874.

AUTREFOIS

Ensuite de l'intervention française en 1798, la Suisse reçut une organisation unitaire sous le nom de *République une et indivisible*. La souveraineté des cantons avait disparu et ceux-ci étaient devenus de simples préfectures, gouvernées par un préfet national aidé d'une chambre administrative.

Ce régime souleva le plus grand mécontentement dans les petits cantons qui refusèrent de s'y soumettre. Dix mille montagnards prirent les armes et la guerre civile éclata. Le général français qui occupait la Suisse marcha contre les réfractaires, qui lui opposèrent une résistance opiniâtre et succombèrent victimes d'affreux désastres.

Le régime unitaire qu'on imposait à une fraction importante des populations de la Suisse étant le sujet de continuelles dissensions, Napoléon dut se poser en médiateur et nous donner une constitution plus en rapport avec nos mœurs.

Reprenant alors son ancien nom, la Confédération Suisse fut composée de cantons égaux en droits et ayant chacun leurs institutions propres. Une commission, chargée d'administrer provisoirement le canton, débuta par cette proclamation :

Citoyens,

La commission proclame la souveraineté du canton de Vaud.

« A la révolution, le canton recouvra la liberté; » mais il dut, sous le système de l'unité, déposer la » majeure partie de ses droits dans la main des » autorités centrales où ils étaient exercés en com- » mun avec ceux des autres cantons.

» Désormais, le canton de Vaud formera un Etat » appelé à se régir lui-même sous les auspices » d'une diète helvétique, protectrice de l'indépen- » dance générale des droits des cantons et du » maintien des constitutions cantonales.

» Sans doute, tous les cœurs répondront avec » transport à l'annonce de ces heureuses nouvelles, » etc..., etc. »

La commission fit ensuite procéder aux élections pour le Grand Conseil, qui tînt sa première séance le *14 avril 1803*, à l'Hôtel-de-ville de Lausanne.

Le 16 du même mois, il rendait le décret suivant :

Les couleurs du canton de Vaud sont le vert clair et le blanc.

Le sceau du canton de Vaud aura pour empreinte un écusson coupé en deux bandes, vert et blanc. Dans le champ blanc, on lira *liberté et patrie* et au-dessus de l'écusson, sur une bandelette flottante, on lira *canton de Vaud*.

Par un décret du 1er février 1804, il instituait la fête du 14 avril, « pour rappeler d'une manière » régulière et à des époques fixes, non-seulement » à la génération présente mais à *celles qui suivront*, » l'acte heureux auquel le canton doit sa constitu- » tion définitive en un Etat libre et souverain. »

Cette première fête de l'anniversaire de notre indépendance fut annoncée le 14, au matin, par *19 coups de canon*.

Une foule immense accourut de toutes les parties du canton.

La dernière fête du 14 avril eut lieu en 1813.

HIER

Le 14 avril 1872, l'anniversaire de notre indépendance était annoncé par *100 coups de canon*. L'enthousiasme était à son comble ; l'attachement à nos institutions fédératives redoublait, car on allait les attaquer par la base. — On se préparait au 12 mai. — Ce moment venu, la population vaudoise ne forma qu'un corps et qu'une âme ; gouvernants et gouvernés, marchant à l'unisson, envoyèrent à Berne l'expression de leurs sentiments par 51,000 *non!!!* Jamais le scrutin n'avait été si fréquenté, jamais la fibre patriotique vaudoise n'avait pareillement vibré.

La nouvelle de la victoire fut accueillie avec une joie universelle et au milieu d'une animation indescriptible. Ce ne fut partout que fêtes, chants patriotiques, serrements de mains, protestations cordiales et fraternelles. — Tout le monde s'embrassait.

« La journée ou plutôt la soirée du 15 mai, di- » sait le *Nouvelliste*, a brillé d'un vif éclat dans les » annales lausannoises ; elle a été non seulement » la manifestation du patriotisme de cette ville, » mais celle du canton tout entier; elle a été le » digne corollaire du vote unanime de dimanche. » Nous nous sentons impuissants à décrire la » solennité du départ de cette colonne fédéraliste, » que les plus modestes évaluent à 8000, et dont » l'ébranlement s'est produit sous l'impression pa- » triotique du colonel Borgeaud. A ce moment,

» l'harmonie des belles cloches de Lausanne se » marie au bruit du canon dont les salves nous » arrivent du Signal et de la terrasse du Château. » Décrire le cortége et sa composition en quatre » groupes n'est pas chose facile ; c'était plus qu'une » division de l'armée fédérale avec ses unités tac- » tiques, car nous avions intercalé au milieu du » second groupe notre jeunesse, les élèves du col- » lége cantonal et de l'école industrielle, qui gar- » deront le souvenir de cette manifestation à la- » quelle ils ont été associés, afin que, parvenus à » l'âge mûr, et si des circonstances pareilles se re- » présentent, ils se rappellent la conduite de leurs » aînés et suivent leur exemple. »

AUJOURD'HUI

L'anniversaire du 14 avril 1803 a été salué cette année par 101 coups de canon.

En 1804, c'était *vingt-neuf* coups, en 1872, *cent* et en 1874, *cent et un*; il y a progression; fait qui s'explique, selon nous, par cette tendance toute naturelle qui rattache l'homme aux choses qui s'en vont.

C'est ainsi que nos soins deviennent de jour en jour plus tendres et plus empressés auprès d'un malade qui nous est cher et dont le médecin nous prédit la fin prochaine.

Le 14 avril 1803 et le 19 avril 1874 sont, à n'en pas douter, les dates les plus importantes de l'histoire du canton de Vaud.

Si nous avions la grave et haute mission d'appeler là-dessus l'attention de nos concitoyens ; si même notre modeste feuille était un journal politique, nous ne leur dirions pas comme la chanson: dis-moi *oui*, ou dis-moi *non*. Nous leur dirions au contraire :

« Tu es un peuple assez intelligent, assez éclairé pour voter avec discernement. Voilà le projet de constitution ; voilà la brochure de M. de Gingins ; voilà de nombreux articles de journaux ; voilà l'histoire de ton pays : prends et lis. Consulte sans passion, sans idée préconçue, la brochure qui contient le texte ancien et le texte nouveau ; pèse-la au poids de ta conscience et de ton patriotisme ; dans la colonne de gauche est ton *passé;* dans celle de *droite* ton avenir; vois ce qu'on t'accorde et ce qu'on te retire, et que le seul mobile de ta décision soit l'amour de ta patrie !... »

Parmi les nombreuses brochures publiées dernièrement, sur la question de la révision, une des plus curieuses est celle qui a pour titre : *Esprit du projet de Constitution fédérale.* Cet opuscule se lit d'un trait, tant le style en est à la fois facile, incisif et original. On peut en juger par ce petit préambule :

« Les quelques pages qu'on va lire sont dues à la collaboration de trois citoyens indépendants, savoir : un protestant, un catholique et un libre-penseur. De ces trois collaborateurs, l'un est immensément riche, l'autre possède quelque chose, le troisième n'a rien ; l'un d'eux est industriel, l'autre est cultivateur, le troisième est employé de l'Etat ; le premier a dit *oui* le 12 mai et dira *oui* le 19 avril ; le second a dit *non* et persistera à dire *non* ; le dernier n'a dit et ne dira ni *oui* ni *non*, appliquant au projet de Constitution ce mot célèbre :

Il fera trop de bien pour en dire du mal,
Il fera trop de mal pour en dire du bien.

M. Ed. About vient de publier les lignes suivantes, qui peignent avec une grande finesse la situation de la France après le 24 mai 1873, jour de l'avénement du gouvernement de Broglie. Rien de plus frais, de plus ingénu, en apparence, que ces réflexions, qui contiennent cependant au fond de saisissantes vérités au sujet de la conduite de ceux qui, arrivés au pouvoir, se sont abusés sur la manière dont ils devaient gouverner le peuple français.

Le petit chat.

Il n'était ni blanc, ni noir, ni roux, mais agréablement tacheté de ces trois couleurs assorties et aussi joli que peut l'être un chat de cinq à six mois. Je l'avais élevé moi-même et j'avais éprouvé la franchise et l'aménité de son caractère.

Une vivacité charmante tempérée par un grand fond de douceur, infiniment d'esprit et de malice sans un atome de perfidie, l'humeur la plus égale et la patience la plus inaltérable étaient les qualités maîtresses de ce précieux animal: on rencontre ça et là, de par le monde, des bêtes et des gens qui semblent nés pour plaire: le petit Puss était de ces gens-là. Et certes il fallait que je fusse bien sûr de lui, puisque je le donnais sans scrupule, sinon sans regret, aux enfants de mon plus vieil ami.

Ce ne fut pas, on peut le croire, sans le recommander à tous leurs soins: Surtout, leur dis-je, gardez-vous de lui aigrir le caractère! Il n'a jamais été ni battu, ni effrayé, ni taquiné ; ne changez pas ses habitudes. Aimez-le, il vous aimera; caressez-le, et vous ne sentirez que le velours de ses pattes ! Les bambins me promirent tout ce que je voulus et je les crus volontiers sur parole. Car, enfin, pourquoi ferait-on le malheur d'un être qu'on possède, qu'on est heureux d'avoir et qu'on veut garder ?

Toutefois, j'éprouvai au bout de vingt-quatre heures un vif désir de revoir mon élève au milieu de ses nouveaux maîtres, et je tombai sans crier gare, dans la salle de leurs études et de leurs jeux.

Horreur ! un vrai champ de bataille. La sphère avait roulé sur le parquet dans l'eau et les débris d'une carafe à jacinthes. L'encrier, répandu sur la table, arrosait les *Thèmes de Bonnaire*, deux ou trois chaises étaient renversées, les mains et les visages de mes petits amis étaient balafrés de coups de griffe ; on criait, on pleurait, on saignait, et Puss, juché sur la bibliothèque, mon bon Puss, hérissé, furieux, semblait souffler le feu par les narines.

— Eh! chers enfants, m'écriai-je, qu'avez-vous fait ? Je vous ai donné un agneau et je retrouve un tigre ! Il faut que vous ayez maltraité cette pauvre bête!